

APS
Amis de Pratiques & Stratégies

Mardi 23 juin 2009 (17h45-19h45)

Patrice GRANIER

Directeur général adjoint formation tout au long de la vie
au Conseil régional de Picardie



*Quel est le bon territoire pour articuler
formation professionnelle initiale et
formation professionnelle continue ?*

Dossier documentaire

Mardi 23 juin 2009 (17h45-19h45)

Patrice GRANIER

**Directeur général adjoint formation tout au long de la vie
au Conseil régional de Picardie**

*Quel est le bon territoire pour articuler
formation professionnelle initiale et formation professionnelle continue ?*

Sommaire

- **Le plan régional éducation**
Site web Conseil régional de Picardie (www.cr-picardie.fr)..... **p. 02**
- **Formation tout au long de la vie, un enjeu pour la Picardie**
Extrait de « Enjeux éducatifs et socio-économiques de la Picardie : éléments de diagnostic régional - juin 2008 »,
Site web Conseil régional de Picardie (www.cr-picardie.fr)..... **p. 03**
- **Quels enjeux emploi - formation à l'horizon 2015 ?**
Extrait de « Enjeux éducatifs et socio-économiques de la Picardie : éléments de diagnostic régional - juin 2008 »,
Site web Conseil régional de Picardie (www.cr-picardie.fr)..... **p. 05**
- **Formation professionnelle : les régions face aux différentes options juridiques de leur service public régional de la formation**
Béatrice Delamer, *Site web ARF (www.arf.asso.fr).....* **p. 07**
- **Formation professionnelle : l'ambition et les propositions des Régions**
Site web Secteur Public (www.secteurpublic.fr), 28 mai 2009..... **p. 08**
- **Les régions craignent d'être dépossédées de la compétence formation professionnelle**
Emilie Zapalski, *Site web Localtis (www.secteurpublic.fr), 22 février 2008.....* **p. 10**

Le Plan régional éducation et formation (PREF)

Augmentons le niveau de qualification des Picards !

Le vendredi 13 novembre 2006, le Conseil régional de Picardie a adopté son Plan régional éducation formation (PREF). Son grand objectif est d'élever le niveau de formation et de qualification de tous les Picards.

Pourquoi un Plan régional éducation et formation ?

La loi du 13 août 2004 fait obligation aux régions de se doter d'un Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP). La Région a, elle, préféré définir un Plan régional éducation et formation (PREF) qui englobe à la fois l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. Le PREF s'adresse ainsi à tous les Picards.

Comment a-t-il été élaboré ?

Durant plus d'un an, de nombreuses consultations, les Assises de la formation, ont été organisées sur tous les territoires picards, associant la population, les nombreux acteurs de la formation et les partenaires institutionnels. Ces rencontres ont permis de définir et d'identifier une stratégie cohérente et efficace en matière de formation tout au long de la vie et de mieux cerner les besoins des Picards.

Quels sont ses objectifs majeurs ?

Véritable garant de l'égalité d'accès de tous les publics à l'éducation et à la formation, le principal objectif du PREF est d'élever le niveau de formation et de qualification des Picards. Pour traduire cette ambition, La Région s'est fixé trois objectifs à atteindre dans les cinq ans :

- réduire de deux tiers les sorties sans qualification des jeunes
- accroître de 50% l'accès à l'enseignement supérieur
- élever d'un rang le niveau de qualification des habitants de la Picardie

Quelles sont les actions engagées ?

Depuis trois ans, la Région a fait de la formation une priorité et a mis en place de nouveaux dispositifs. Elle va donc consolider et multiplier les nombreux efforts déjà entrepris, à savoir :

- offrir aux stagiaires de la formation continue un véritable statut (rémunération, protection sociale, aide au transport...) et accompagner les apprentis
- proposer aux chercheurs d'emploi des formations plus qualifiantes, aider au développement des Maisons de l'emploi et de la formation pour simplifier les démarches
- renforcer l'égalité des chances avec la carte Coursus pour aller vers la gratuité des études au lycée, mettre en place des dispositifs culturels, financer les sorties pédagogiques...
- Financer de nouvelles bourses sociales pour les étudiants, continuer la gratuité des transports collectifs pour les étudiants boursiers, augmenter de plus de 50 % le nombre d'étudiants sur les séjours internationaux...
- Apporter un soutien important à la recherche et à l'enseignement supérieur
- Améliorer les Outils d'aide à l'orientation scolaire (Aio), mutualiser les moyens des différentes structures

Enjeux économiques et socio-éducatifs de la Picardie



Télécharger - PDF - 3.3 Mo

Rapport annuel de mise en oeuvre du PREF



Pour obtenir ce document, contactez le "Pôle d'accueil et de services" par téléphone au 0 800 02 60 80 (appel gratuit) ou par mail à l'adresse accueil@picardie.fr - PDF - 3.7 Mo

Réunions de bassins d'éducation 2008

Éléments de diagnostic économie - emploi - éducation - formation



Picardie Maritime
Télécharger - PowerPoint - 286 ko

Éléments de diagnostic économie - emploi - éducation - formation



Laon - Hirson
Télécharger - PDF - 137.7 ko

A voir aussi

Le Plan régional éducation et formation



Plan adopté le 13 novembre 2006 par le Conseil régional
Télécharger - PDF - 1.2 Mo

Rapport annuel de mise en oeuvre - juin 2007



Pour obtenir ce document, contactez le "Pôle d'accueil et de services" par téléphone au 0 800 02 60 80 (appel gratuit) ou par mail à l'adresse accueil@picardie.fr - PDF - 1.5 Mo

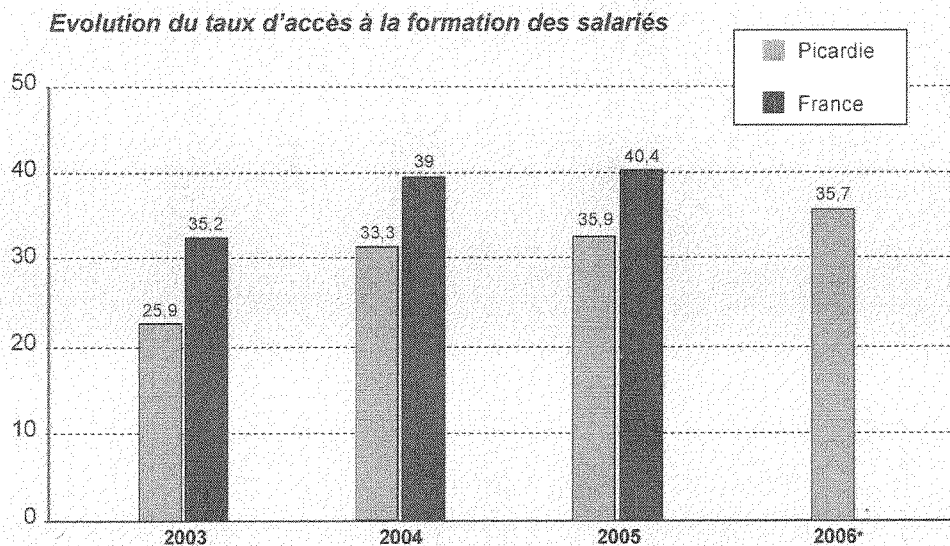
Ce document provient du site Internet de la Région Picardie : www.picardie.fr

5. Formation tout au long de la vie, un enjeu pour la Picardie

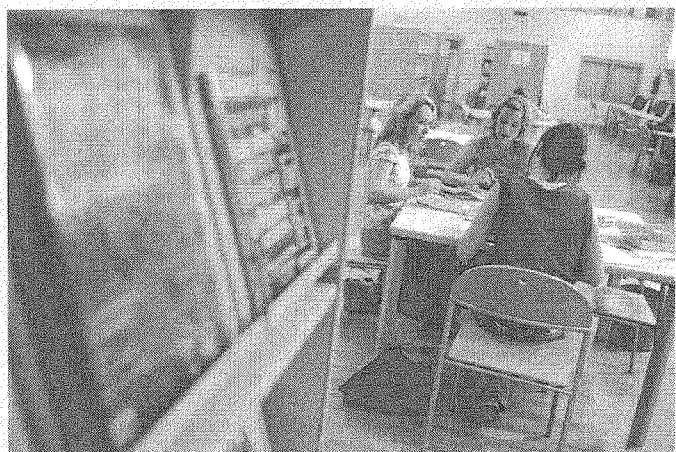
Les premiers résultats du nouveau recensement de la population montrent, parmi les adultes, une progression des niveaux de formation ; mais la Picardie ne parvient pas à résorber l'écart avec la moyenne nationale. Dans ce contexte, l'accès à la formation tout au long de la vie est un enjeu essentiel dans la protection contre le chômage.

■ Stabilité de l'accès à la formation des salariés

Le taux d'accès à la formation dans les entreprises de plus de 10 salariés, ayant leur siège en Picardie, est de 36% environ en 2006, comme en 2005. La dépense consentie par les employeurs est également stable, représentant 2,42% de la masse salariale (soit 100 millions d'euros environ).



Source : CEREQ / DRTEFP Picardie
Données portant uniquement sur les entreprises de plus de 10 salariés soumises à la déclaration CERFA 24-83 et dont le siège est situé en Picardie
Résultats définitifs pour la France en attente de publication pour 2006



Crédit photo : David GROUARD

■ Des disparités selon le niveau de qualification et la taille de l'entreprise

Deux grands critères déterminent largement la probabilité d'accéder à une formation :

- la qualification du poste occupé : en 2006, le taux d'accès à la formation dépasse 55% pour les agents de maîtrise et les cadres contre 27% pour les ouvriers et 31% pour les employés,

- la taille de l'entreprise : le taux d'accès à la formation est de 17% seulement dans les entreprises de 10 à 19 salariés.

* Rappel : Les entreprises de moins de 10 salariés ne sont pas soumises à l'obligation de déclaration

Accès des salariés à la formation en 2006 en Picardie*

	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres
Nb de salariés en formation	20 066	14 123	13 883	11 715
Taux d'accès à la formation (%)	26,7	31,2	60	56,6
Rappel : taux d'accès à la formation en 2004 (%)	23	32,3	53,1	53,6

Source : CEREQ / DRTEFP Picardie

*Données portant uniquement sur les entreprises de plus de 10 salariés soumises à la déclaration CERFA 24-83 en Picardie

■ Le DIF se développe mais de façon inégale

L'année 2005 a marqué la véritable mise en œuvre du DIF (Droit individuel à la formation) : dans les entreprises picardes de plus de 10 salariés, 3 523 salariés en ont bénéficié (contre 556 en 2004).

Pour 2006, les résultats sont légèrement en retrait,

tant en nombre de bénéficiaires (3 348 soit -5%) qu'en heures de stage.

Sur ses premières années d'existence, le DIF reproduit les inégalités observées dans les plans de formation : le nombre de bénéficiaire est, en proportion, beaucoup plus élevé parmi les cadres, et dans les grandes entreprises.

Accès des salariés au DIF en 2006 en Picardie *

	Ouvriers	Employés	Agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres	Total
Nb de stagiaires ayant bénéficié d'un DIF en 2006	695	1 060	780	808	3 348
Taux d'accès au DIF	0,9%	2,3%	3,4%	3,9%	2,0%

Source : CEREQ / DRTEFP Picardie

*Données portant uniquement sur les entreprises de plus de 10 salariés soumises à la déclaration CERFA 24-83 en Picardie

■ VAE, la demande d'information et de conseil progresse

En 2007, la fréquentation du réseau des Points Relais Conseil Régionaux, chargé de l'information et du conseil en VAE (validation des acquis de l'expérience), est en nette augmentation (+55%) par rapport à 2006. 38% des demandes proviennent de salariés et 49% des demandeurs d'emploi. 55% des personnes reçues ont un niveau inférieur ou égal à V.

Cette augmentation peut être corrélée au redéploiement du réseau des PRCR engagé en 2007. Aujourd'hui le réseau se compose de 36 PRCR (CIO, Maisons de l'emploi et de la formation, CIBC, agences ANPE).

Parallèlement, le redéploiement du dispositif d'aide financière pour l'accompagnement à la VAE engagé par la Région et ses partenaires (Assédic, certificateurs) devrait participer à l'augmentation du nombre de diplômés par la VAE.



Crédit photo : COM DES IMAGES

6. Quels enjeux emploi - formation à l'horizon 2015 ?

Les projections réalisées au niveau national fournissent de précieuses indications pour aider au pilotage de l'offre de formation tout au long de la vie. Elles confirment que, sous l'effet de l'accélération des départs en retraite, les recrutements annuels devraient passer de 573 000 (période 1990-2002) à 669 000 (période 2002-2015).

■ **Les postes d'employés peu qualifiés devraient connaître une forte croissance liée à l'important potentiel de développement des services aux particuliers notamment.**

Les emplois d'ouvriers non qualifiés seront appelés à diminuer à nouveau, dans l'industrie et l'agriculture. Ils seront en partie compensés par les créations d'emploi peu qualifiés dans le bâtiment et la logistique. Surtout, les besoins en ouvriers qualifiés devraient dépasser les pertes d'emploi non qualifiées, ce qui devrait encourager les poursuites d'études dans l'industrie notamment.

Les postes d'employés peu qualifiés devraient connaître une forte croissance, confirmant un fort potentiel de développement pour les services aux particuliers notamment.

Les emplois d'indépendants (agriculteurs exploitants, commerçants, artisans...) devraient également diminuer, mais de meilleurs résultats sur la reprise d'entreprise pourraient en limiter l'impact.

Enfin, les postes de cadres (+14% prévus sur dix ans) et professions intermédiaires (+9%) devraient poursuivre leur progression.

■ **Les perspectives d'insertion pour les jeunes sortant du système éducatif**

Les jeunes sortants du système éducatif devraient bénéficier de la hausse des besoins de recrutements : les projections font état de 594 000 recrutements par an, les autres postes étant pourvus par les demandeurs d'emploi ou des reprises d'activité.

Toutefois, avec 740 000 sortants estimés par an, les sortants du système éducatif continueront à connaître des difficultés d'insertion : en particulier, les recrutements de jeunes sans qualification (niveau VI) devraient reculer fortement.

Ces résultats sont cohérents avec les résultats des projections de l'INSEE Picardie sur la population active : l'impact des départs en retraite de la génération du baby-boom ne sera pas suffisant pour permettre une réduction massive du chômage. L'amélioration de la conjoncture économique et du fonctionnement du marché du travail demeurent des conditions indispensables pour viser le « plein emploi ».

Structure des recrutements de jeunes par niveaux de diplôme pour la période 2002-2015 (en %)

	Recrutements annuels moyens 1990-2002	Recrutements annuels moyens 2002-2015 ⁽¹⁾	Evolution (effectifs)	Evolution (%)
Niveaux I et II	126	152	+26	+21%
Niveau III	111	119	+8	+7%
Niveau IV	135	161	+26	+19%
Niveau V	70	76	+6	+9%
Niveau VI	131	86	-45	-34%
Total	573	594	+21	+4%

(1) Données annuelles exprimées en milliers pour la France
Projections BIPE / publication Ministère de l'Ed. nationale (avril 2007)

Les résultats détaillés par domaine montrent la prédominance des métiers tertiaires et du BTP dans les perspectives de recrutement de jeunes. Les services aux particuliers se placent en 4^{ème} position seulement, car sur ces métiers les pratiques de recrutement sont plus favorables aux demandeurs d'emploi expérimentés.

A l'inverse, plusieurs domaines devraient embaucher essentiellement des jeunes issus de l'enseignement supérieur : santé action sociale, enseignement, fonction publique, banque assurance, informatique, études et recherche, etc.

Cinq domaines professionnels devraient contribuer principalement à l'insertion des jeunes les moins qualifiés (niveaux VI et V) : l'hôtellerie restauration alimentation, le BTP, la mécanique travail des métaux, l'agriculture et les services aux particuliers.

Structure des recrutements de jeunes par domaine pour la période 2002-2015 (en %)

	Embauches de sortants du système éducatif*	Structure des recrutements par niveau de diplôme (en %)					
		Niveaux I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Total
Commerce	78	18	24	39	8	12	100
Santé, action sociale, culturelle et sport	65	34	37	20	5	4	100
Batiment, travaux publics	56	6	17	20	24	33	100
Services aux particuliers	54	8	11	33	25	23	100
Enseignement, formation	44	96	3	1	0	0	100
Hôtellerie, restauration, alimentation	42	7	7	26	25	35	100
Gestion, administration	41	30	33	35	1	1	100
Fonction publique et prof. juridiques	36	50	22	26	1	1	100
Tourisme et transports	31	9	16	38	17	20	100
Mécanique, travail des métaux	30	3	20	26	24	27	100
Agriculture, pêche	23	6	10	33	28	23	100
Industries de process	16	8	25	36	15	16	100
Banque et assurances	14	43	31	24	1	1	100
Etudes et recherche	13	92	7	1	0	0	100
Informatique	11	74	17	8	1	0	100
Communication, information, spectacles	11	62	22	13	1	2	100
Autres	29	20	26	27	12	15	100
Total	594	26	20	27	13	14	100

* Données annuelles en exprimées en milliers pour la France entière
Projections BIPE / publication Ministère de l'Ed. nationale (avril 2007)

Formation professionnelle : Les régions face aux différentes options juridiques de leur service public régional de la formation

Les différentes approches de gestion de la formation, le marché public, la délégation de service public (DSP) et le mandatement avec octroi de droits spéciaux, ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients.

Selon Carine Seiler, consultante chez Circé consultants qui intervenait lors du séminaire pour les personnels des services formation professionnelle et apprentissage des conseils régionaux organisé les 2 et 3 juin par le CNFPT et le Centre-INFFO dans les locaux du Conseil régional de Picardie, elles sont toutes compatibles avec la mise en œuvre des obligations « classiques » de service public (égalité, continuité, démocratie). En revanche, le mode de contractualisation n'est pas neutre. Il a un effet sur la complexité de la mise en œuvre, sur le degré d'implication de la Région sur l'obligation contractuelle ou sur le risque d'inexécution.

Le choix d'un service public régional de la formation permet plus de latitude, selon Laurent Lacour, directeur de la formation et de l'apprentissage au Conseil régional du Limousin « Ce n'est pas la volonté d'avoir un regard sur l'activité de l'ensemble des prestataires, mais d'agir sur toute l'activité. Ce qui n'est pas forcément prévu dans un cahier des charges dans une passation de marché. »

« La complexité n'est pas seulement dans la définition du besoin et dans la passation de la commande, mais aussi dans l'exécution de la prestation » a ajouté Patrice Garnier, directeur général adjoint de la formation professionnelle tout au long de la vie au Conseil régional de Picardie. « Ça permet à la Région d'intervenir dans l'exécution sur le territoire. Ça lui permet de jouer un rôle d'animation du réseau des partenaires et d'adapter les actions. C'est un choix de gouvernance qui permet d'aller plus loin que la commande. »

Ce qu'approuve Christian Roche, directeur de la délégation Picardie du CNFPT : « Le choix des Régions, ce n'est pas d'éviter les marchés. C'est choisir de gouverner. On veut animer sur les territoires. Surtout que demain, on ne sera pas les seuls : il y aura la présence de Pôle emploi, les OPCA et même les Écoles de la 2ème chance. L'idée n'est pas de se simplifier la vie mais que la Région soit en réelle position de choix là où elle intervient. »

Béatrice Delamer

© Centre INFFO

4 juin 2009

Formation professionnelle : l'ambition et les propositions des Régions

Date de publication : jeudi 28 mai 2009



C'est à l'échelon régional qu'est définie et mise en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle. Leur rôle est reconnu et elles ont su se montrer proactives en initiant des projets partagés et en élargissant le champ de compétence transféré par la loi. Elles veulent aujourd'hui aller plus loin...

A l'aube de la réforme de la formation professionnelle, on peut formuler plusieurs constats :

- les Régions se sont investies dans leur rôle de coordination et d'orientation des politiques de formation professionnelle au niveau régional,
- elles ont élargi leur champ d'action au-delà des strictes compétences transférées, dans une logique de cohérence de la chaîne globale information - orientation - formation - emploi, et de sécurisation des parcours professionnels, au-delà des obligations qui leur incombent de par la loi, elles ont initié des projets partagés avec l'Etat, les partenaires sociaux et des partenaires interrégionaux,
- le rôle des Régions dans la coordination des politiques de formation professionnelle au niveau régional est reconnu par l'ensemble des acteurs

Bilan

L'évolution engagée par la décentralisation et portée par les Régions est positive. Elle a suscité de nouveaux modes de coopération et de concertation et des actions qui concourent à une meilleure performance globale du système de formation professionnelle.

Les effectifs de demandeurs d'emploi pris en charge par les Régions ont quintuplé entre 1983 et 2004 (tandis que, tous financeurs confondus, ils n'ont cru que de 150%).

Les dépenses de fonctionnement engagées par les Régions pour le financement direct des dispositifs de formation professionnelle (hors formation professionnelle initiale sous statut scolaire) ont quasiment doublé entre 2004 et 2008, passant de 2,2 à près de 4,4 milliards d'Euros.

Dans le même temps, les crédits d'investissement, sont passés de 120 millions d'euros en 2004 à plus de 200 millions en 2008, soit un accroissement de 67% (hors dépenses scolaires).

Perspectives

Les Régions veulent aujourd'hui aller plus loin.

Les Régions entendent maintenant renforcer :

- la cohérence de l'offre de formation régionale (complémentarité des voies de formation, ...) et sa pertinence (adéquation aux besoins des territoires),
- la qualité de l'offre de formation et la performance du système de formation (qui passe par l'évaluation),
- l'articulation entre besoins d'emploi à court terme et besoins de compétences à long terme,
- la gouvernance régionale des politiques de formation professionnelle, en associant les acteurs concernés dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique régionale, et en s'appuyant sur les instruments inscrites par la loi, et notamment :

- le Comité de Coordination Régional sur l'Emploi et la Formation Professionnelle (CCREFP),
- le Plan Régional de Développement des Formations,
- les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) associant Région / Etat / branche(s) professionnelle(s).

Dans le contexte de la réforme de la formation professionnelle, les Régions souscrivent à l'ambition, partagée par tous les acteurs, d'accroître la performance du système de formation professionnelle, dans l'ensemble de ses composantes, en particulier pour ceux qui y ont le moins accès, pour des raisons économiques, sociales ou territoriales.

Mais cette ambition est bridée par l'enchevêtrement persistant des compétences des acteurs, par l'évolution permanente du cadre dans lequel s'inscrit l'action des Régions, et par les incertitudes qui subsistent sur les orientations nationales en matière d'emploi et de formation.

Le morcellement des compétences et des responsabilités est aujourd'hui unanimement reconnu. Il nuit à l'émergence d'une offre de formation cohérente intégrant les différentes voies de formation. Il nuit à l'articulation entre formation initiale et formation continue. Il nuit à la continuité de la chaîne information - orientation - formation - emploi, à la continuité des parcours professionnels, d'autant que les compétences des acteurs restent très liées au statut des personnes.

Les Régions revendiquent une compétence large, cohérente, clairement affirmée, et un cadre action stabilisé

Pour être en capacité de construire une politique de formation cohérente, pertinente et efficiente, les Régions demandent de :

- transférer aux Régions la compétence de la formation professionnelle des publics spécifiques (détentus, personnes handicapées...),
- faire reconnaître la formation des publics les plus éloignés de l'emploi et/ou n'ayant pas un premier niveau de qualification (y compris s'ils sont salariés) comme Service Social d'Intérêt Général,
- clarifier la place de l'AFPA et, dans ce cadre, le devenir :
 - de l'activité d'orientation assurée par l'AFPA,
 - du patrimoine immobilier de l'AFPA (ateliers et équipements pédagogiques, locaux d'hébergement et de restauration),
- réaffirmer le rôle de la Région comme coordinatrice des politiques de formation et pilote de l'animation du CCREFP et de l'élaboration du PRDF,
- donner au PRDF un caractère prescriptif qui :
 - engage les parties prenantes en termes d'actions et de financements, au terme d'un processus de concertation qui en fait un cadre d'intervention partagé par tous les acteurs,
 - intègre des annexes contractualisées entre l'Etat et la Région, les collectivités territoriales infra régionales et la Région, les partenaires sociaux et la Région afin d'avoir une véritable cohérence des acteurs sur des objectifs, des moyens et des modes de décision clairement identifiés.
- reconnaître le rôle des Régions dans les domaines de l'orientation et de l'emploi et, dans ce cadre :
 - clarifier les relations entre Pôle Emploi et les Régions, dans un souci d'articulation efficiente de la chaîne information - orientation - formation - emploi,
 - conférer au CCREFP des prérogatives claires en positionnant le CRE comme commission SPE du CCREFP.

Les Régions veulent faire émerger un service public régional de la formation tout au long de la vie

Construire un service public régional de la formation tout au long de la vie c'est garantir le droit à l'orientation, à l'acquisition des savoirs de base et à la qualification pour toute personne, quels que soient son statut et sa

situation.
Avec pour finalité de contribuer concomitamment au développement des personnes, des entreprises et des territoires.
Pour les Régions, il s'agit là d'une politique "d'infrastructure territoriale" et non de simples achats de prestations, ce qui suppose de disposer d'outils cohérents avec les objectifs poursuivis et la reconnaissance de la notion de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) sur le champ de la formation.

Cela suppose de construire une offre de services d'orientation et de formation :

- qui réponde aux besoins individualisés des personnes, jeunes et adultes, salariés ou demandeurs d'emploi,
- qui réponde aux besoins actuels et futurs des entreprises, et soit source de développement économique pour les territoires,
- qui intègre de manière cohérente les différentes voies de formation possibles, et l'accès aux différents niveaux de qualification,
- qui fédère les acteurs intervenant sur le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi, en garantissant une qualité de service identique pour tous,
- qui garantit l'équité d'accès à l'offre de services sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics.

Les Régions attendent par ailleurs que soient clarifiés les compétences respectives de l'Etat et des Régions et les financements associés.

A ce titre, et au-delà des discussions sur les compensations financières des compétences transférées (sur les formations Sanitaires et Sociales par exemple), les Régions déplorent l'impact financier que certaines décisions de l'Etat font supporter aux Régions (*désengagement annoncé des APP, suppression des fonds dédiés au financement de l'Allocation de Fin de Formation par exemple*).

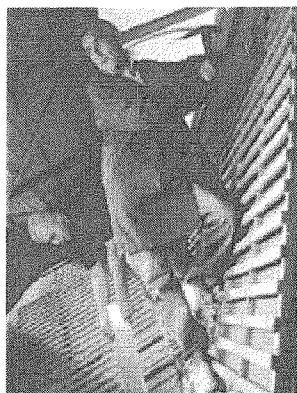
Cela suppose de construire une offre de services d'orientation et de formation :

- qui réponde aux besoins individualisés des personnes, jeunes et adultes, salariés ou demandeurs d'emploi,
- qui réponde aux besoins actuels et futurs des entreprises, et soit source de développement économique pour les territoires,
- qui intègre de manière cohérente les différentes voies de formation possibles, et l'accès aux différents niveaux de qualification,
- qui fédère les acteurs intervenant sur le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi, en garantissant une qualité de service identique pour tous,
- qui garantisse l'équité d'accès à l'offre de services sur l'ensemble du territoire et pour tous les publics.

Les Régions souhaitent également que les partenaires sociaux disposent, au niveau régional, d'un pouvoir de décision qui renforce leur capacité d'engagement dans une politique régionale de formation professionnelle.
Enfin, les Régions souhaitent, en concertation avec leurs partenaires financeurs (OPCA notamment), développer une logique de labellisation des organismes de formation qui se mettent en situation de répondre aux exigences des missions de service public qui leur sont confiées.

En savoir plus :
MENSIA Conseil : www.mensiaconseil.fr (source)
Association des Régions de France www.arf.asso.fr
Accéder à l'étude MENSIA-ARF sur la formation professionnelle

Actualités



©B. Decout / REA

DÉCENTRALISATION

Les régions craignent d'être dépossédées de la compétence formation professionnelle

publié le 22 février 2008

A moins d'un mois de la réunion du groupe de travail quadripartite qui doit aborder dans les détails la réforme de la formation professionnelle, les régions s'inquiètent de la tournure que prend ce chantier.

La réforme de la formation professionnelle, l'un des grands chantiers du gouvernement cette année, est engagée. Le groupe de travail quadripartite, dirigé par Pierre Ferracci, président du groupe Alpha et membre du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), doit se réunir pour la première fois dans la semaine du 17 au 21 mars. Sa composition devrait être fixée début mars. Une vingtaine de personnes y siègeront : cinq représentants de l'Etat, cinq représentants des syndicats de salariés, cinq représentants des organisations patronales et cinq représentants des régions, dont Jean-Pierre Denanot, président de la région Limousin. Objectif du groupe de travail : étudier les voies et les moyens des réformes à conduire et formuler des préconisations en termes de méthodes et de calendrier. Il s'agira notamment de préciser ce qui, dans la réforme, relève de la négociation collective entre les partenaires sociaux et ce qui concerne le gouvernement et la répartition des rôles avec les régions. Dans le même temps, le groupe de travail initialement créé au sein du COE sur la formation professionnelle doit rendre son avis à la fin du mois de mars. Deux calendriers qui se chevauchent donc. "Le COE fera le plus gros de la réflexion. La conférence quadripartite n'aura lieu qu'après coup. On reste dans la même pression que pour la réforme du service public de l'emploi, avec peu de place pour l'expression des régions", déplore l'Association des régions de France (ARF) qui considère qu'il y a une reprise en main complète de l'Etat sur ces différents sujets. La négociation avec les partenaires sociaux aura lieu quant à elle à l'automne 2008. Quoiqu'il en soit, le groupe de travail de Pierre Ferracci se basera sur les travaux réalisés auparavant, ceux de la mission sénatoriale animée par Jean-Claude Carle, mais aussi ceux du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFP TLV), qui doit publier dans les prochaines semaines un rapport sur la sécurisation des parcours professionnels, abordée sous l'angle de la formation.

Les régions demandent à assumer le pilotage

De ces diagnostics ressortent plusieurs consensus : complexité du système, faiblesse de la formation en direction des demandeurs d'emploi et des personnes non qualifiées, insuffisance du système éducatif, etc. Mais les modalités esquissées par le gouvernement pour améliorer le système ne satisfont pas l'ensemble des acteurs concernés. Premier point : le financement de la formation aujourd'hui dispersé entre une multitude d'acteurs (Etat, régions, mais aussi Unedic, branches professionnelles, entreprises et salariés). Alors que les régions prônent la généralisation des conférences régionales des financeurs, qui rassemblent autour d'une table tous les acteurs concernés, le gouvernement ne prend pas cette direction. Il compte en revanche mettre en place des fonds régionaux de sécurisation des parcours qu'il gèrerait. "Les régions n'accepteront jamais de mettre leur budget dans ce fonds sans le piloter, assure la déléguée au développement économique de l'ARF. Déposséder les régions de cette compétence serait un retour en arrière complet par rapport à la loi de décentralisation de 2004 !" "Nous n'avons pas l'intention d'être des sous-traitants ou des sous-produits de l'Etat", avait déjà prévenu Jacques Auxiette, président du conseil régional Pays-de-la-Loire et président de la commission Education de l'ARF, lors du Mondial des métiers à Lyon, début février. Les régions, qui consacrent 50% de leur budget à la formation et à l'éducation, demandent à l'inverse à être le lieu de cohérence des parcours professionnels et à assumer le pilotage de la formation professionnelle. "Alors que tous les rapports sur la formation affirment que le pilotage doit être assuré au niveau régional, le gouvernement va à l'opposé de ces conclusions", assure l'ARF. Autre problème soulevé : le poids des plans régionaux de développement des formations professionnelles (PRDF). Le rapport de la mission sénatoriale préconise qu'ils aient une valeur prescriptive à l'égard de l'ensemble des acteurs locaux, y compris l'Etat, ce qui suppose la mise en place d'un véritable service public régional d'information, d'orientation et d'insertion. "Les régions sont favorables à ce que le PRDF soit prescriptif, mais encore une fois, le gouvernement ne prend pas ce chemin", regrette l'ARF.

Un système de formation à deux vitesses

L'individualisation des parcours de formation, préconisée par les rapports existants, pose aussi problème. "C'est une bonne chose pour les salariés et les demandeurs d'emploi, estime l'ARF. Mais certains d'entre eux ont besoin d'un réel accompagnement et d'une politique structurante de formation. Avec un tel système, les plus fragiles risquent d'être laissés pour compte." Jean-Pierre Dufour, vice-président chargé de la formation professionnelle au conseil régional d'Aquitaine, partage les mêmes craintes : "On risque de créer un système de formation à deux vitesses, avec un système haut de gamme pour les salariés et un système qui s'apparenterait à la sécurité sociale pour les chômeurs." L'élu pointe aussi du doigt les insuffisances de l'Education nationale. "Pour le moment, ce sont les régions qui payent l'échec de l'Education nationale en matière de formation initiale. On passe directement de l'Education nationale au plan régional de formation !", déplore-t-il. Sur le terrain, il devient difficile de pourvoir les postes vacants, faute de candidatures satisfaisantes. "J'ai en permanence 1.000 offres d'emploi à pourvoir, explique Stéphane Girard, directeur de la M2E, Maison de l'entreprise et de l'emploi d'Aulnay-sous-Bois, et je n'arrive à présenter que 150 candidats. La

région finance une centaine de stages, il m'en faudrait plus de 1.000 ! Du coup, je finance parfois sur mes fonds propres certaines formations, mais dans ce cas, les destinataires de ces formations ne disposent pas du statut de stagiaires de la formation professionnelle." Enfin, la question de l'Association de la formation professionnelle pour les adultes (Afp) devra être traitée. Les régions souhaitent continuer à pouvoir subventionner l'association. L'Etat veut quant à lui privilégier la logique de marché. Financement, pilotage, Afpa, etc., les sujets de discussion ne manqueront pas pour les groupes de travail. Mais encore faut-il savoir vers quoi ils souhaitent s'orienter. Selon Jean-Pierre Dufour, "pour le moment, on a l'impression qu'on rentre dans la mécanique sans avoir donné de vision claire et stratégique".

Emilie Zapalski